

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00273

Numéro SIREN : 520 435 009

Nom ou dénomination : A + ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2020 sous le numéro de dépôt 23633

ACTE DE CESSIION D'ACTIONS

A+ ENERGIES

Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue De La Capelado
34160 Castries
R.C.S 520 435 009 MONTPELLIER

Entre les soussignés :

La société MD CORPORATE

Société par actions simplifiée, au capital 1 500 000 €
Siège social : 8 Chemin De Saint-Roman 30470 Aimargues
Immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Montpellier sous le
numéro 834 665 010.
Représentée par son Président Monsieur Damien TEISSIER-FORCADA.

&

La société ATAWAD, Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 1 000 €
Siège social : 290 Chemin De La Camargue 30920 Codognan
Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 822 076 709
Représentée par Monsieur Roch KAESTLER, en sa qualité de Président.

Ci-après dénommé les cédants, d'une part,

Et

Monsieur LANGOUET Jonathan

Demeurant 17 rue des frênes – 34 430 Saint Jean de Vedas
Né le 02 juillet 1985 à Angers (49)
De nationalité Française

Ci-après dénommé le cessionnaire, d'autre part,

Ont préalablement au présent acte de cession d'actions sociales, objet des présentes, exposé ce
qui suit :

Suivant acte sous seing privé du 31 décembre 2010, il existe une Société par actions
simplifiée dénommée **A + ENERGIES** au capital de 200 000 Euros, divisé en 2 000 actions

de 100 Euros de valeur nominale chacune, souscrites et libérées en totalité, dont le siège est situé au 25 Avenue De La Capelado 34160 Castries et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le n° 520 435 009.

MD CORPORATE possède 1320 actions de 100 Euros chacune ;
ATAWAD possède 620 actions de 100 Euros chacune.

CECI EXPOSÉ, ILS ONT CONVENU CE QUI SUIT :

CESSION D'ACTIONS SOCIALES :

Par les présentes, **la société MD CORPORATE** - Société par actions simplifiée, au capital 1 500 000 € et dont le siège social est fixé au 8 Chemin De Saint-Roman 30470 Aimargues, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 834 665 010, représentée par son Président Monsieur Damien TEISSIER-FORCADA - cède, délègue et transporte en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à Monsieur LANGOUET Jonathan, qui accepte, une partie de ses actions, soit 13 actions de 100 Euros chacune, lui appartenant dans la société.

Parallèlement, **la société ATAWAD** - Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est fixé au 290 Chemin De La Camargue 30920 Codognan, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 822 076 709 Représentée par Monsieur Roch KAESTLER, en sa qualité de Président - cède, délègue et transporte en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à **Monsieur LANGOUET Jonathan**, qui accepte, une partie de ses actions, soit 7 actions de 100 Euros chacune, lui appartenant dans la société.

Ladite société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 520 435 009 et constituée pour une durée de 99 années entières et consécutives.

Monsieur LANGOUET Jonathan aura la propriété des actions présentement cédées à compter de ce jour et il en aura la jouissance à compter du 10/12/2020.

Ils seront donc aux droits du cessionnaire, il aura et exercera à compter dudit jour, tous droits, actions et obligations attachées aux parts sociales cédées.

PRIX DE CESSION :

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix de **CINQ MILLE DEUX CENTS QUARANTE-CINQ EUROS (5 245 €)** réparti comme suit :

A **MD CORPORATE**, la somme de 3 409 euros correspondant à 13 actions de 100 euros chacune ;

A **ATAWAD**, la somme de 1 836 euros correspondant à 7 actions de 100 euros chacune.

La répartition des Actions sera ainsi comme suit :

A la société MD CORPORATE, mille trois cent sept actions.....	1 307 actions
A la société ATAWAD, six cent treize actions.....	613 actions
A Monsieur Damien BIRMELE, soixante actions.....	60 actions
A Monsieur LANGOUET Jonathan, vingt actions.....	20 actions

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2 000 actions.

OPPOSITION :

Étant toutefois rappelé que ladite cession ne sera opposable :

- à la Société, qu'après accomplissement des formalités de signification dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil ;
- et aux tiers, qu'après accomplissement de cette formalité et en outre, qu'après publicité au registre du commerce et des sociétés, dans les termes de l'article 20 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 14 du décret du 23 mars 1967.

CLAUSE DE GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF :

Le cédant déclare donner par les présentes au CESSIONNAIRE, les garanties sur la situation active et passive de la SAS A + ENERGIES, dans les termes et suivant les modalités ci-après exprimées, en affirmant l'exactitude des déclarations dont il s'agit, ainsi qu'en se portant garant de la parfaite exécution desdites garanties.

A) Provisions :

La SAS A + ENERGIES a constaté toutes les provisions pour dépréciation, risques ou charges conformément aux normes comptables et aux usages professionnels.

B) Assurance :

La SAS A + ENERGIES est régulièrement couverte contre tous les risques auprès de compagnies notoirement solvables,

C) Litiges :

La SAS A + ENERGIES n'est responsable d'aucune violation de dispositions législatives, réglementaires, de décisions juridictionnelles, prescriptions ou contrats de subventions.

D) Impôts et charges sociales :

La SAS A + ENERGIES a effectué toutes déclarations obligatoires, sociales, fiscales, parafiscales, douanières et les impôts et cotisations sociales dus par elle ont été payés à leurs échéances exactes.

Il n'existe pas d'action, de procès, de réclamations ou d'enquête en cours ou imminente à la connaissance des cédants, à l'encontre de la SAS A + ENERGIES en ce qui concerne tous impôts, droits douaniers et charges sociales.

E) Nantissements – Privilèges – Hypothèques

Il n'existe aucun nantissement, privilège, hypothèque ou droit quelconque au profit de tiers sur les actifs ou sur le fonds de commerce de la SAS A + ENERGIES.

QUELQUES PRECISIONS :

La présente cession sera signifiée à la société, à la requête et à la diligence des cessionnaires ou acceptée par elle dans un acte sous seing privé.

Elle sera, en outre, publiée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier conformément à la loi.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est ici précisé :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,
- et que la société dont les actions sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, les droits de cession des parts sociales sont dus au taux de 3 %, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Montpellier,
Le 10 Décembre 2020
En cinq exemplaires.

LES CEDANTS

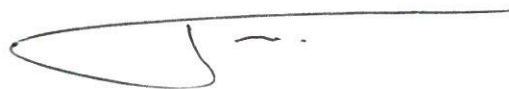
MD CORPORATE

*Représentée par son président
Monsieur Damien TEISSIER-FORCADA*

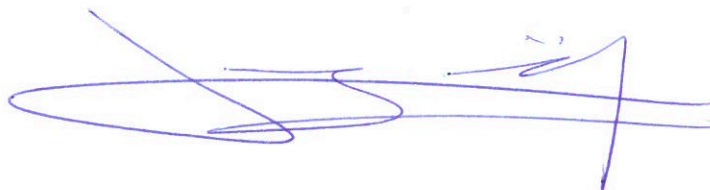


ATAWAD

*Représentée par son président
Monsieur Roch KAESTLER*



LE CESSIONNAIRE
LANGOUET Jonathan



Mention d'enregistrement